RÈGLEMENT DE COURSE RAID AMAZONES

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE....2

ARTICLE 2 : INSCRIPTION....2

ARTICLE 3.1 : CONDITIONS DE REPORT A UNE EDITION ULTERIEURE....4

ARTICLE 3.2 : CONDITIONS D'ANNULATION D'INSCRIPTION....4

ARTICLE 4 : HÉBERGEMENT....5

ARTICLE 5 : ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ....5

ARTICLE 6 : CONDITIONS POUR PARTICIPER AU RAID AMAZONES....6

ARTICLE 7 : IDENTIFICATION DES ÉQUIPES....6

ARTICLE 8 : PORT DE LA TENUE VESTIMENTAIRE OBLIGATOIRE (V IA)....7

ARTICLE 9 : ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES PAR ÉQUIPE ET PAR CONCURRENTE....7

ARTICLE 10 : ÉQUIPEMENTS CONSEILLÉS PAR ZBO....8

ARTICLE 11 : BAGAGES....8

ARTICLE 12 : FLOCAGE DES SPONSORS....8

ARTICLE 13 : ATTITUDE ET DROITS À L'IMAGE....9

ARTICLE 14 : PROGRAMME....9

ARTICLE 15 : CONSEILS POUR VOTRE PRÉPARATION PHYSIQUE....10

ARTICLE 16 : LES DIFFÉRENTES DISCIPLINES....10

ARTICLE 17 : DÉPART DES ÉPREUVES SPORTIVES....12

ARTICLE 18 : PARCOURS DES ÉPREUVES SPORTIVES....12

ARTICLE 19 : RAVITAILLEMENTS....12

ARTICLE 20 : CONTRÔLES DE PASSAGE....12

ARTICLE 21 : ACTIVITÉS DE L'APRÈS-MIDI....13

ARTICLE 22 : CHRONOMÉTRAGE, NEUTRALISATION, TEMPS IMPARTIS....13

ARTICLE 23 : CLASSEMENTS....13

ARTICLE 24 : ABANDON MÉDICAL OU VOLONTAIRE....14

ARTICLE 25 : RÉCLAMATIONS....15

ARTICLE 26 : PÉNALITÉS DE COURSE....15

ARTICLE 27 : COUVERTURE MÉDICALE....16

ARTICLE 28 : VACCINATIONS....16

ARTICLE 29 : TROUSSE À PHARMACIE....16

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

L'objectif de ce règlement est de vous aider à préparer, dans les meilleures conditions, votre participation au prochain Raid Amazones. Lisez-le attentivement car certains points vous sembleront mineurs mais prendront toute leur importance une fois sur le site de l'événement.

Pour les habituées du Raid Amazones, il est important de signaler que ce texte évolue chaque année.

Veuillez en prendre connaissance, lire chaque page et apposer votre signature à l'aide de votre souris ou écran tactile en fin de règlement.

Ce règlement concerne toutes les amazones constituées en équipe de 2 ou de 3.

Le règlement de course pourra être modifié et/ou complété par le directeur de course, seule personne habilitée. En cas de modification, les équipes en seront informées pendant l'événement. Toute concurrente inscrite au Raid Amazones accepte de se soumettre aux décisions de cette autorité.

En procédant à cette inscription, vous déclarez être majeure à la date du départ du raid et savoir nager (l'attestation sur l'honneur fournie par ZBO et signée par vous fait foi).

En raison de la spécificité du déroulement de la course, aucun accompagnant ne sera accepté sur les épreuves sportives.

Attention : Les documents obligatoire demandé par ZBO devront être envoyés informatiquement à ZBO au plus tard un mois avant la date de départ.

Chaque concurrente devra avoir en sa possession son passeport avec elle (seule pièce d'identité valable) le passeport devra obligatoirement être valide pour une période allant jusqu'à 6 mois après la date retour du raid.

Pour tout renseignement sur le règlement, veuillez contacter l'organisation par téléphone au +33(0)6 08 63 47 73 ou par mail à zbo@zbo.fr

ARTICLE 2 : INSCRIPTION

La Société Ze Big Organisation (ZBO) est l'organisatrice du Raid Amazones.

Coordonnées de l'Organisation :

ZBO / Raid Amazones
Les demeures de Garcinum
15 Chemin de Longagne
83580 GASSIN

Tél. +33(0)6 08 63 47 73 / zbo@zbo.fr / www.raidamazones.com

Une équipe est considérée comme inscrite après le règlement de 100% des frais d'inscription et la totalité des documents mis en ligne au plus tard à J -30.

Une équipe à 80% du montant de l'inscription se verra attribuer un numéro de dossard par l'organisation.

Lorsque la session sera complète :

- Une liste d'attente sera mise en place.
- Les équipes seront classées dans la liste d'attente par ordre croissant de leur financement, selon le montant versé et encaissé par ZBO et la date de réception des paiements.

  La liste d'attente est également ouverte à toutes celles sans aucun versement qui pourront de même continuer à avancer vers le 100% du montant d'inscription.
- Des places peuvent se libérer à n'importe quel moment, dans le cas contraire vous aurez 2 possibilités : soit les fonds pourront être transférés à la session suivante, soit ZBO remboursera directement vos sponsors.

À J-30 jours : 100% du montant TTC de l'inscription doivent être réglés.

Si la totalité du règlement n'est pas effectuée à moins de 30 jours avant le départ, la place de l'équipe n'est plus garantie et pourra être réattribuée par ZBO à une équipe en liste d'attente et disposant de 100% du financement.

Si la totalité du règlement n'est pas effectuée le jour du départ, cet état de fait est considéré comme annulation, et la pénalité correspondante s'applique.

L'inscription comprend :

- 10 jours de Paris à Paris, 8 nuitées en hôtel, 6 jours d'épreuves.
- L'organisation et la gestion de la course.
- Un encadrement technique composé de 65 organisateurs francophones.
- Le matériel pour les épreuves de VTT, canoë et tir à l'arc.
- Le transport du matériel (6 containers, 30T de matériel).
- L'hébergement en pension complète à l'hôtel pendant l'événement.
- L'eau minérale pour l'ensemble du séjour (hôtel et épreuves).
- Les ravitaillements en nourriture pendant les épreuves.
- Les différents transferts prévus par l'organisation au départ de l'hôtel (sauf dispositions particulières).
- Le partenariat avec le gouvernement local qui permet de mettre à disposition des moyens humains et logistiques pour la sécurité de l'événement.
- L'assistance médicale sur le Raid par 6 médecins urgentistes + 600kg d'équipement médical.
- L'assurance responsabilité civile organisateur.
- L'assurance rapatriement Europ Assistance.
- La médiatisation de l'événement.
- La production d'images et vidéos (7 photographes, 4 cameramen et pilotes de drone).
- Un sac de voyage contenant la tenue vestimentaire officielle aux couleurs du Raid.
- L'expédition de vos sacs et tenues officielles à domicile dans toute l'Union Européenne (excepté les DOM/TOM et la Suisse).

Il ne comprend pas :

- Vos billets d'avion
- Tous les extras

ARTICLE 3.1 : CONDITIONS DE REPORT A UNE EDITION ULTERIEURE

Vous avez des fonds engagés mais vous souhaitez reporter votre participation à une édition ultérieure hors pénalités :

- Votre demande devra obligatoirement être faite avant la période des pénalités
- Vous ne pourrez demander un report de participation que 2 fois maximum.
  Au-delà de 2 reports vos fonds seront intégralement et définitivement perdus.

1- Premier report : vous pouvez soit demander un remboursement intégral avant le début de la période de pénalités, soit reporter l'intégralité de vos fonds pour l'édition suivante.

2 – Deuxième report : si vous demandez un deuxième report avant la période des pénalités, vous ne pourrez plus demander le remboursement des fonds engagés, mais vos fonds seront intégralement reportés à l'édition suivante, sauf si vous décidez d'annuler purement et simplement votre participation, auquel cas vos fonds seront définitivement perdus.

ARTICLE 3.2 : CONDITIONS D'ANNULATION D'INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription avec des fonds déjà engagés devra obligatoirement être notifiée à la société ZBO par mail à : zbo@zbo.fr
Sans email d'annulation de votre part avant le début du raid, votre cagnotte sera soumise au barème de pénalités prévu dans notre règlement.

Dans le cas d'une annulation définitive avec demande de remboursement des fonds versés, vous devrez fournir les RIB des contributeurs, regroupés dans un seul mail et dans un délai de 60 jours maximum à partir de la date d'envoi de votre mail d'annulation. Au-delà de ce délai, les fonds engagés ne seront plus remboursables.

Si vous avez versé des fonds, vous n'avez la possibilité de décaler votre participation que 2 fois maximum.
Au-delà, les fonds engagés ne seront plus remboursés, même si votre demande est effectuée hors des pénalités.

Annulation ou Report à une édition ultérieure après l'envoi du paquetage : 200 €uros TTC de frais par concurrente seront retenus sur les sommes déjà versées, plus les pénalités correspondant à la date d'annulation.

Annulation à J-60 jours : 100€ TTC de frais de dossier par concurrente seront retenus sur les sommes déjà versées ainsi que 100% du billet d'avion acheté avec ZBO.

Annulation à J-45 jours : chaque concurrente qui annule sera soumise à 40% de pénalités du montant TTC de l'inscription ou des fonds engagés ainsi que 100% du billet d'avion acheté avec ZBO.

Annulation à J-30 jours : chaque concurrente qui annule sera soumise à 50% de pénalités du montant TTC de l'inscription ou des fonds engagés ainsi que 100% du billet d'avion acheté

avec ZBO.

Annulation à J-15 jours : chaque concurrente qui annule sera soumise à 75% de pénalités du montant TTC de l'inscription ou des fonds engagés ainsi que 100% du billet d'avion acheté avec ZBO.

Annulation à J-7 jours : chaque concurrente qui annule sera soumise à 100% de pénalités du montant TTC de l'inscription ou des fonds engagés ainsi que 100% du billet d'avion acheté avec ZBO.

No show le jour du départ, à J-0 jours : chaque concurrente sera soumise à 100% de pénalités du montant TTC de l'inscription de l'équipe ou de l'intégralité des fonds engagés, ainsi que 100% du billet d'avion acheté avec ZBO.

La Société ZBO se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute concurrente et/ou équipe sans avoir à se justifier.

ARTICLE 4 : HÉBERGEMENT

Les concurrentes sont hébergées à l'hôtel en pension complète.

Équipes de 2 : 2 équipes par chambre.

Équipes de 3 : 1 équipe par chambre.

ARTICLE 5 : ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

L'organisateur reconnait avoir souscrit une assurance responsabilité civile conformément à la législation en vigueur ainsi qu'une assurance rapatriement Europ Assistance pour chaque concurrente.

Les concurrentes et leurs proches acceptent les risques de ce type de compétition et s'engagent à ne poursuivre en aucun cas l'organisation.

ZBO conseille aux concurrentes de souscrire un contrat d'assurance responsabilité civile et individuelle accident garantissant les risques inhérents à leur participation.

L'organisation ne sera pas responsable de tout dommage, vol ou perte d'objet lors de l'événement.

Les concurrentes s'engagent sur le raid en toute connaissance de cause et dégagent, par avance, l'organisateur de toute responsabilité pénale ou civile en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait survenir pendant le Raid Amazones.

L'organisation n'est pas responsable du comportement des équipes enfreignant la législation en vigueur dans le pays hôte, et celle du code de la route en particulier.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu lors de sorties non prévues par le programme journalier du Raid Amazones (ex : après-midi libre ou dîner en ville). Et dans ce cas il vous est demandé de prévenir l'organisation 48 heures avant votre sortie.

IMPORTANT :

Les contrats d'assurances Responsabilité Civile et Europe Assistance de ZBO couvrent l'ensemble des concurrentes.

Pour celles ayant acheté leur billet d'avion chez ZBO, l'assurance prend effet à partir du moment où elles arrivent à l'aéroport CDG et se termine à leur retour au même aéroport.

Pour toutes les concurrentes ayant acheté leur billet d'avion par elles-mêmes sans passer par ZBO, la couverture d'assurance débutera à partir de 14h00 le premier jour du Raid, le jour de leur arrivée à l'hôtel servant de base au Raid Amazones, et prendra fin le jour suivant la dernière épreuve du Raid Amazones à 11h00. Et elles doivent obligatoirement faire parvenir par mail leur billet d'avion à ZBO.

Les concurrentes qui souhaitent rester sur place après le Raid Amazones prennent en charge leur prolongement de séjour et déchargent la société ZBO de toute responsabilité en signant sur place une décharge lors des contrôles administratifs le premier jour du Raid Amazones.

ARTICLE 6 : CONDITIONS POUR PARTICIPER AU RAID AMAZONES

Le Raid Amazones est ouvert à toute femme âgée au minimum de 18 ans la veille de la première épreuve de l'événement.

Toutefois le raid accepte la participation d'une mineure à partir de 16 ans à condition qu'elle fasse équipe avec un membre majeur de sa famille et qu'elle soit sous sa responsabilité.

Les concurrentes confirment être pleinement conscientes des risques inhérents à la pratique des disciplines multi sports lors d'un raid.

Par leur inscription, les concurrentes attestent avoir pris connaissance du règlement et s'engagent à l'accepter dans sa totalité (à noter que chaque concurrente de l'équipe doit signer le règlement de course) et à fournir tous les documents nécessaires à l'inscription. Notamment un certificat médical d'aptitude à la pratique des activités multisports du Raid Amazones (VTT, canoë, trail, tir à l'arc).

Les concurrentes s'engagent à participer au Raid Amazones par équipes de 2 ou de 3 personnes sur toutes les épreuves (sauf cas de force majeure défini par le médecin de l'événement).

Lors de la première journée, les concurrentes doivent se présenter en tenue officielle du Raid Amazones aux contrôles suivants : administratif, médical, photo d'équipe, ainsi qu'aux ateliers VTT (contrôle du matériel obligatoire), canoë (récupération pagaies, gilets de sauvetage et chasubles) et tir à l'arc (initiation et présentation du matériel).

Par le seul fait de s'engager, toutes les concurrentes de l'équipe attestent savoir nager 50 mètres en nage libre, savoir pratiquer le VTT, le tir à l'arc et barrer en canoë.

ARTICLE 7 : IDENTIFICATION DES ÉQUIPES

Les équipes courent sous un nom qu'elles s'approprient (personnel ou sponsor). Le nom de l'équipe doit être mentionné sur le dossier d'inscription afin d'être validé par la société ZBO.

Chaque équipe nomme une chef d'équipe responsable de l'équipe (le nom de la capitaine doit être mentionné en tant que coéquipière N° 1 sur le dossier d'inscription).

Chaque concurrente devra être munie d'un bracelet d'identification délivré par l'organisation, valable pendant toute la durée du Raid Amazones. Seules les participantes munies de celui-ci auront accès aux épreuves, repas, hôtels, remise des prix, etc.

Deux dossards par concurrentes vous seront également remis et le port du dossard est obligatoire sur chaque épreuve. Il devra être fixé de manière visible sur le devant de votre T-shirt officiel ou de la chasuble.

Conseil : pour une meilleure visibilité vous pouvez floquer votre numéro d'équipe sur la manche gauche de vos T-shirt et d'écrire au marqueur noir indélébile votre numéro d'équipe sur vos bras et vos cuisses.

ARTICLE 8 : PORT DE LA TENUE VESTIMENTAIRE OBLIGATOIRE (V IA)

Un pack vestimentaire officiel vous sera remis, comprenant : tee-shirts, sweat à capuche, coupe-vent, casquette, buff, tour de cou, badges nominatifs et dossards (vous permettant ainsi d'adapter votre tenue en fonction des conditions météorologiques). Pour les épreuves et activités de l'après-midi, toute autre tenue que celle fournie par ZBO est interdite. De plus, les tenues officielles ne peuvent en aucun cas être modifiées ou personnalisées (par exemple, en les découpant ou en ajoutant des logos en dehors des zones autorisées).
La non-observation de ces règles sera soumise à des pénalités prévues dans le règlement (voir article 26 : pénalités de course).

Mémo de la tenue obligatoire :

• **Le matin**, lors des épreuves sportives : le tee-shirt Raid Amazones, les dossards fixés de manière visible sur le devant et à l'arrière (t-shirt ou chasuble) sont obligatoires.
• **L'après-midi**, lors des activités : le tee-shirt Raid Amazones, le dossard fixé de manière visible sur le devant est obligatoire.

ARTICLE 9 : ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES PAR ÉQUIPE ET PAR CONCURRENTE

Équipements sportifs obligatoires fournis par ZBO à chaque Concurrente :
VTT HEADS X-Rubi
Arc Initech 2 pour droitier et gaucher sans viseur, flèches et protections
Canoë DAG Trybal 3places (1 par équipe), Pagaies simples, Gilets de sauvetage, Chasubles

Paquetage fournis par ZBO à chaque concurrente :
6 t-shirts de course (1 par jour)
1 sweat à capuche
1 coupe-vent
2 dossards d'identification (donnés sur place)
2 badges nominatifs
1 tour de cou pour badge
1 buff
1 casquette
1 sac de voyage à utiliser obligatoirement comme bagage en soute

Équipements obligatoires à amener par Équipe :
1 sifflet
1 boussole (au cas où vous vous perdriez dans une zone sans réseau)
1 multi-outil VTT (à mettre en soute, interdit en bagage cabine)
1 pompe à vélo
1 kit de réparation VTT (rustine, colle et démonte pneu)

Équipements obligatoires à amener pour chaque concurrente :
1 casque VTT classique (les casques BMX, urbains ou présentant une ventilation insuffisante ne sont pas autorisés).
1 chambre à air (minimum) 27,5 pouces, grosse valve modèle Schrader.
10 épingles à nourrice
1 cuissard rembourré et des mitaines (utilité VTT et canoë)
1 camelbak avec une poche à eau de 2 litres minimum. Toute concurrente qui présente une

poche à eau de moins de 2 litres se verra refuser le départ, même si elle dispose de gourdes additionnelles permettant d'atteindre un volume total de 2 litres.
1 couverture de survie
1 lampe frontale (et non pectorale)

Matériel interdit :

Les casques BMX, urbains, VAE, VTT enduro, VTT descente, route aéro et chrono, ainsi que tous les casques présentant une ventilation insuffisante, sont interdits.
Les vélos, canoës, gilets de sauvetage, pagaies et arcs personnels sont interdits.
Les pédales automatiques et les selles personnelles sont interdites.
Le gonfleur à cartouche, les bombes anti crevaisons et les chambres à air anti crevaisons sont interdits pour réparer les crevaisons, ainsi que tout élément à assistance électrique.

ARTICLE 10 : ÉQUIPEMENTS CONSEILLÉS PAR ZBO

Effets à prévoir (à titre indicatif) :

1 paire de lunette de soleil
1/2 maillot de bain
2 paires de chaussures de trail
2/3 shorts
2/3 pantalons/leggins long (notamment pour les visites dans les temples)
1 paire de guêtres hautes (pour protéger vos jambes des épineux et du sable)
1/2 serviette(s) de toilette séchage rapide
1 paire de chaussons de canoë
1 Feutre indélébile noir pour marquer votre N° d'équipe sur bras et cuisses
1 adaptateur universel de prise électrique

ARTICLE 11 : BAGAGES

Vos effets de voyage ne peuvent excéder 2 bagages : un bagage en soute (sac de voyage fourni par ZBO obligatoire) et un bagage cabine qui ne doit pas dépasser les 7 kg (sac à dos recommandé).

Nous vous recommandons, au cas où votre valise n'a pas suivi, de prévoir dans votre bagage à main une tenue de course complète, le Camelbak, le casque VTT et vos chaussures de trail.

Le poids de votre bagage en soute ne devra pas excéder 20 kg par concurrente (poids maximum supporté par le sac de voyage fourni par ZBO).

Lors de votre enregistrement à l'aéroport, votre bagage sera badgé avec une étiquette étanche et indéchirable fournie par l'organisation portant votre nom, votre numéro d'équipe ainsi que les informations nécessaires à sa récupération en cas de perte.

ARTICLE 12 : FLOCAGE DES SPONSORS

ZBO fournit les t-shirts de course (à utiliser matin et après-midi) sur lesquels vous allez pouvoir floquer vos sponsors sur les emplacements définis par ZBO (voir ci-dessous).

- T-shirt de course : Le devant du T-shirt est STRICTEMENT réservé au Raid Amazones et à ses sponsors, le flocage dans cet espace est interdit à toute concurrentes, sous peine de pénalité (cf art.26 : pénalités de course).

Possibilité de flocage uniquement épaule droite et gauche, possibilité de flocage dans le dos mais peu visible le matin à cause du Camelbak mais visible durant les activités de l'après-midi.

- Casquette : interdit de floquer le devant et la visière. Vous pouvez mettre votre numéro d'équipe sur les côtés sans toucher aux logos officiels du Raid Amazones.

- Sweat : le dos et les manches peuvent être floqués.

- Shorts - leggings : flocage libre.

- Sac à dos (Camelbak) : bas du sac conseillé.

- Casque de VTT : latéral droit et gauche (pas d'autocollants)

- VTT, Canoë, Pagaie, Chasuble : Absolument rien ne peut être apposé (Autocollants interdits, Plaques interdites).

- Sac de voyage : flocage possible sauf dans la zone du logo du Raid Amazones.

Conseil : Pour que le logo du Raid Amazones soit visible sur vos photos, attention à la largeur des bretelles du Camelbak.

ARTICLE 13 : ATTITUDE ET DROITS À L'IMAGE

Les concurrentes et leurs proches autorisent l'organisation à utiliser toutes les images tournées par la société ZBO ou les télévisions présentes, leurs noms, leurs images, leurs voix et leurs prestations sportives enregistrées, avant, pendant et après le Raid Amazones et autres soirées organisées à cette occasion, sous toutes formes, pour tous supports existants et à venir, dans le monde entier, sans aucune limitation de durée dans le temps.

Les concurrentes renoncent à tout droit concernant les sons et images enregistrés sur quelque support et manifestation que ce soit, avant, pendant et après l'évènement, dans le monde entier, sans aucune limitation de durée dans le temps. Toutes les concurrentes s'engagent à l'abandon des droits d'utilisation et de reproduction de leur image.

Les concurrentes s'engagent à ne pas porter préjudice à l'image des partenaires de l'événement ou à celle des sponsors qu'elles représentent, par leur comportement, leurs attitudes ou leurs déclarations. Ce point contractuellement défini entre ZBO et ses partenaires pourra faire l'objet de poursuites. En aucun cas, ZBO ne pourra être tenue responsable d'agissements ou/et de déclarations susceptibles d'entacher ou de ternir l'image des partenaires de l'événement. Chaque concurrente engage sa pleine responsabilité sur ce point et reconnaît avoir été informée en ce sens.

ARTICLE 14 : PROGRAMME

Le programme peut être sujet à des modifications, sans obligation pour l'organisateur d'en faire part préalablement aux concurrentes.

En cas de mauvaises conditions météorologiques ou de problèmes de sécurité, les organisateurs se réservent le droit de neutraliser, modifier, voire annuler les épreuves. Dans ce cas, la direction de course reste la seule autorité compétente pour définir des critères permettant l'édition d'un classement équitable.

Un briefing général est prévu lors de l'arrivée des concurrentes sur le site de l'événement. Un briefing quotidien aura lieu chaque soir. La présence et l'émargement de chaque participante y est obligatoire (cf art.26 : pénalités de course).

ARTICLE 15 : CONSEILS POUR VOTRE PRÉPARATION PHYSIQUE

Chaque équipe gère elle-même sa préparation physique. Quel que soit votre condition

physique, votre entraînement devra vous permettre, à minima, d'être capable de parcourir et d'effectuer les épreuves proposées sur le Raid Amazones (cf Article 16).

Si vous êtes déjà des sportives accomplies, ne négligez pas la diversité des épreuves.

Si vous n'êtes pas sportives, privilégiez les entraînements qui vous permettront d'acquérir une bonne condition physique (cardio). Entraînez-vous de manière régulière et progressive sans négliger les périodes de repos et de récupération.

Il est important de s'entraîner à utiliser votre Camelbak pendant l'effort et sur tous les types d'épreuves.

Le canoë et le tir à l'arc demandent une connaissance technique que vous devrez acquérir.

Canoë : le plus important est de savoir barrer (diriger) un canoë en position assise avec une pagaie simple. Nous vous conseillons de consacrer plusieurs séances d'entraînement à cette activité de manière à déterminer qui sera dans votre équipe la « barreuse » (personne située à l'arrière du canoë et qui dirige celui-ci). N'hésitez pas à faire appel à des professionnels au sein d'un club de canoë-kayak.

Tir à l'Arc : s'entraîner sur des cibles de 80 cm à une distance de 10 m. N'hésitez pas à faire appel à des professionnels au sein d'un club de tir à l'arc.

ARTICLE 16 : LES DIFFÉRENTES DISCIPLINES

Une épreuve sportive parmi les suivantes est prévue chaque jour.
Les épreuves peuvent être aussi combinées (exemple : canoë et course à pied).

Course à pied : Distance à titre indicatif : 10 à 18 km selon le dénivelé.

Matériel obligatoire :
- 1 Camelback de 2 litres minimum rempli au départ et sur les ravitaillements, par concurrente.

VTT : Distance à titre indicatif : 30 à 50 km selon le dénivelé. Il est strictement interdit de se tracter à l'aide de cordes ou d'élastiques (cf art.26 : pénalités de course).

Matériel obligatoire :
- 1 Camelback de 2 litres minimum rempli au départ et sur les ravitaillements, par concurrente.
- 1 VTT par concurrente.
- 1 casque VTT par concurrente porté sur la tête, correctement ajusté et attaché.
- 1 chambre à air (minimum) 27,5 pouces, grosse valve modèle Schrader par concurrente.
- 1 kit de réparation VTT (rustine, colle et démonte pneu), 1 multi outils et 1 pompe par équipe.

L'usage d'un gonfleur à cartouche ou de bombes anti crevaisons ne sont pas autorisés pour réparer les crevaisons. Les VTT fournis ne peuvent être modifiés. Le montage de pédales automatiques et de selles personnelles est interdit. Aucune neutralisation de temps ne sera décomptée pour des crevaisons ou la casse du VTT pendant l'étape.

Run & Bike : Distance à titre indicatif : 20 à 30 km selon le dénivelé. Passage du vélo à la main, le vélo ne doit pas être posé à terre. Il est strictement interdit de se tracter à l'aide de cordes ou d'élastiques (cf art.26 : pénalités de course).

Matériel obligatoire :
- 1 Camelback rempli au départ et sur les ravitaillements par concurrente.
- Les équipes ont un VTT par équipe de 2 et deux VTT par équipe de 3. Lors de la journée des contrôles administratifs, les concurrentes pourront, en fonction de leurs tailles, choisir le VTT qui sera conservé pour le Bike and Run.

Pendant toute durée de l'épreuve de run & bike, le port du casque VTT est obligatoire pour toutes les concurrentes (en course comme en vélo).
- 1 chambre à air (minimum) 27,5 pouces, grosse valve modèle Schrader par concurrente.
- 1 kit de réparation VTT (rustine, colle et démonte pneu), 1 multi outils et 1 pompe par équipe.
L'usage d'un gonfleur à cartouche ou de bombes anti crevaisons ne sont pas autorisés pour réparer les crevaisons. Les VTT fournis ne peuvent être modifiés. Le montage de pédales automatiques et de selles personnelles est interdit. Aucune neutralisation de temps ne sera décomptée pour des crevaisons ou casse du VTT.

Canoë : Distance à titre indicatif : entre 12 à 16 km mer, lac ou rivière.

Matériel obligatoire :
-1 Camelback rempli au départ et sur les ravitaillements par concurrente. Il devra être transporté posé dans le fond du canoë.
- 1 canoë 3 places par équipe.
- 1 pagaie simple par concurrente.
- 1 gilet de sauvetage porté attaché par concurrente.
- 1 chasuble par concurrente. La chasuble est portée par-dessus le gilet de sauvetage. Le dossard doit être apparent et fixé devant à l'aide des épingles à nourrice obligatoires.
La propulsion se fera en position assise uniquement à l'aide des pagaies simples fournies. Les voiles et moyens de propulsion autres que la pagaie simple sont interdits.

Tir à l'Arc : Cibles de 80 cm situées à 10 mètres.

Matériel obligatoire :
- 1 arc par concurrente. ZBO met à disposition des arcs traditionnels INITECH 2 XL sans viseurs, avec une puissance entre 25 et 28 livres selon les tailles, de droitier et de gaucher, des flèches et des protections de bras (brassards courts ou longs) pour l'épreuve. Les protections personnelles sont autorisées.

Type d'épreuves : Tir par équipe en relais

Pour les équipes de 3 :
2 tours d'échauffement (2 flèches par concurrente et par tour) soit 12 flèches pour l'équipe.
2 tours de compétition (2 flèches par concurrente et par tour) soit 12 flèches pour l'équipe.
Dans les 2 tours de compétition toutes les flèches comptent pour le résultat.
Temps imparti : 2 minutes par tour

Pour les équipes de 2 :
2 tours d'échauffement (2 flèches par concurrente et par tour) soit 8 flèches pour l'équipe 2 tours de compétition (2 flèches par concurrente et par tour) soit 8 flèches pour l'équipe. Dans les 2 tours de compétition toutes les flèches comptent pour le résultat.
Temps imparti : 1.20 minute par tour

Balises de pointage :

Des balises de pointage peuvent être intégrées lors d'une épreuve, elles seront matérialisées sur le terrain par une toile triangulaire orange et blanche.
Chaque équipe devra pointer son carton de control à l'aide d'une pince attaché à la balise.
Celles-ci auront une valeur qui sera comptabilisé dans votre temps de course final.
La valeur des balises sera indiquée dans votre roadbook.

Chasse au trésor : Une journée entière est réservée à la chasse au trésor. L'équipe devra

participer à des jeux et répondre à un questionnaire. L'équipe devra rendre le questionnaire complété dans un temps imparti. Le non-respect de ce temps imparti entraînera une pénalité (cf art.26 : pénalités de course).

Des épreuves spécifiques, selon le lieu et la destination, pourront être organisées. Toutefois, l'organisation atteste que ces épreuves ne requièrent pas d'aptitudes physiques spécifiques.

ARTICLE 17 : DÉPART DES ÉPREUVES SPORTIVES

Seul le comité de course est habilité à donner le départ.

Les départs se déroulent de manière échelonnée ou en mass start selon les épreuves.
Pour le canoë, si le site de départ le permet, le départ se fera en ligne.

Pour toutes les épreuves, l'ordre de départ est laissé à la discrétion de la direction de course, il peut se faire dans l'ordre des numéros d'équipes, dans l'ordre du classement ou dans l'ordre inverse du classement.
L'ordre de départ sur chaque épreuve sportive sera indiqué lors du briefing, la veille de l'épreuve.

ARTICLE 18 : PARCOURS DES ÉPREUVES SPORTIVES

Les équipes doivent se conformer à l'itinéraire et aux moyens de progression indiqués.

Le non-respect du parcours indiqué entraînera une pénalité (cf art.26 : pénalités de course). Cette pénalité sera fixée par le directeur de course en collaboration avec l'organisateur en fonction de la durée de l'étape.

Le non-respect des consignes de sécurité données lors des briefings (exemple : non-respect du code de la route) sera pénalisé (cf art.26 : pénalités de course).

ARTICLE 19 : RAVITAILLEMENTS

Des ravitaillements sont mis en place tout au long des parcours et à l'arrivée de chaque étape. Ils sont composés de biscuits salés, fruits secs, fruits frais et eau minérale.

Il est obligatoire de s'y arrêter à minima pour faire le plein en eau de chaque Camelbak.
Aucune neutralisation de temps ne sera décomptée pour les ravitaillements.

ARTICLE 20 : CONTRÔLES DE PASSAGE

Des contrôles de passage (CP) sont mis en place tout au long des parcours des épreuves sportives. Ils sont matérialisés par la présence d'un commissaire de course.

Les contrôles de passage doivent être passés dans l'ordre et en équipe complète.
Si tel n'est pas le cas, les commissaires de course peuvent arrêter l'équipe et attendre qu'elle se regroupe pour l'autoriser à repartir.

Au passage du CP, la chef d'équipe devra annoncer son numéro d'équipe au commissaire de course qui pointera le passage.
Tout contrôle de passage non passé sera pénalisé (cf art.26 : pénalités de course).

ARTICLE 21 : ACTIVITÉS DE L'APRÈS-MIDI

Ce sont des activités extra sportives, culturelles, d'immersion, de partage.
Elles sont obligatoires sous peine de 15 minutes de pénalité par concurrente absente, sauf avis

médical contraire (cf art.26 : pénalités de course).

Le port de la tenue officielle fournie par ZBO (adaptée selon les conditions météorologiques) est obligatoire pour toutes les activités de l'après-midi (cf art.26 : pénalités de course).

ARTICLE 22 : CHRONOMÉTRAGE, NEUTRALISATION, TEMPS IMPARTIS

Chronométrage :

Les épreuves de course à pied, VTT, Run and Bike et Canoë ou mixant plusieurs activités sont chronométrées.
Les temps sont chronométrés en heures, minutes et secondes.
Le temps de course pour une équipe sur une épreuve chronométrée, est calculé entre le temps pris au moment du top départ donné à l'équipe par l'organisation et le temps à l'arrivée pris au moment où la dernière concurrente de l'équipe franchit la ligne d'arrivée.

Neutralisation :

À tout moment, le Directeur de course peut interrompre la progression des équipes pour des raisons de sécurité.
En cas de non-respect des barrières horaires indiquées pour chaque épreuve, la progression des équipes sera neutralisée, dans ce cas une pénalité sera appliquée (voir le tableau des pénalités).

Temps impartis :

Chaque épreuve sportive mise en place sur le raid est calibrée pour que les concurrentes puissent terminer les différentes disciplines dans le temps fixé par la direction de course. (Pour cela un entrainement minimum est nécessaire).
Une barrière horaire sera fixée sur chaque épreuve afin de garantir la sécurité des concurrentes et le bon déroulement du raid.
Cette information sera communiquée chaque jour lors du brifing de la veille et dans votre roadbook.

Il n'y a pas de temps imparti sur les épreuves de course à pied, VTT, Run and Bike et canoë. Cependant, pour des raisons de sécurité, ou d'organisation la direction de course se réserve le droit de fixer une barrière horaire pour une épreuve. Dans ce cas, l'information sera communiquée lors du briefing de la veille.

Dans le cas d'un rapatriement vers l'arrivée, le temps de course pris en compte pour l'équipe rapatriée sera celui de la dernière équipe arrivée en course + 1 heure.

ARTICLE 23 : CLASSEMENTS

Sur chaque épreuve et au classement général, deux classements sont établis : par équipe de 2, par équipe de 3.

Il n'y a pas de classement scratch mélangeant les équipes de 2 et les équipes de 3.

Les éventuelles pénalités sont appliquées sur les épreuves où l'infraction a eu lieu.

Classement des épreuves de course à pied, VTT, canoë et épreuves mixtes :

Sur ces épreuves, les équipes sont classées en fonction du temps réalisé, plus les éventuelles pénalités.

Classement de l'épreuve de tir à l'Arc :
Selon que la flèche se plante plus ou moins loin du centre de la cible, le nombre de points marqués varie de 0 à 10. Chaque point marqué vous donne droit à un bonus en temps de 15 secondes.
Le bonus sera décompté du temps au classement général le dernier jour du Raid.

Pour les équipes de 3 : 4 flèches par concurrente, soit 12 au total pour l'équipe.
Score maximum = 120 points, soit 30 minutes de bonus par équipe.

Pour les équipes de 2 : 4 flèches par concurrente, soit 8 au total pour l'équipe.
Score maximum = 80 points, soit 20 minutes de bonus par équipe.
L'organisation se donne le droit de modifier le barème de référence ci-dessus.
Le bonus temps vous sera communiqué sur place lors du briefing du J0.

Classement de la chasse au trésor :
Un barème de points sera réalisé en fonction des jeux et questionnaires.
Ces points donneront droit à un bonus en temps (bonus maximum : 15 minutes par équipe).
Le bonus sera décompté du temps au classement général le dernier jour du Raid.

Classement général :
L'équipe qui aura cumulé le temps total le moins élevé sur l'ensemble des épreuves, compte tenu des bonus et des éventuelles pénalités, sera déclarée vainqueur au classement général dans sa catégorie (équipe de 2 ou équipe de 3).

ARTICLE 24 : ABANDON MÉDICAL OU VOLONTAIRE

Par mesure de sécurité, une concurrente seule ne pourra pas prendre le départ ou finir (en cas d'abandon sur l'épreuve d'une ou deux coéquipières) une épreuve sportive (sauf pour le tir à l'arc).

Abandon volontaire pendant une épreuve sportive :

Les abandons volontaires pendant l'épreuve se font obligatoirement aux contrôles de passage (CP) auprès d'un commissaire de course. Chaque abandon volontaire d'une concurrente avant ou pendant l'étape pénalise l'équipe (cf art.26 : pénalités de course).

Abandon pour cause médicale :

Les abandons pour causes médicales se font sur décision de l'équipe médicale.

Un abandon sur décision médicale (arrêt d'une des concurrentes sur ordre d'un médecin, avant ou pendant l'épreuve) entraîne une pénalité (cf art.26 : pénalités de course) et ne peut faire l'objet d'aucune réclamation.

Dans le cas où une concurrente passerait outre l'ordre médical de stopper l'activité physique au moment décidé par le médecin, l'équipe serait exclue de la course définitivement. L'organisation décline toute responsabilité quant aux séquelles physiques pouvant subvenir suite au non-respect des consignes données par les médecins.

Une concurrente arrêtée sur décision médicale pourra, sur avis d'un médecin de l'organisation, prendre le départ de la course le lendemain. Si elle ne reprend pas le départ le lendemain, son équipe ne pourra continuer le Raid qu'à condition d'être au minimum 2.

Chaque concurrente, après abandon médical, devra signer le livre d'infirmerie

ARTICLE 25 : RÉCLAMATIONS

Toute réclamation concernant une épreuve devra être faite le jour même, au PC Course au plus tard dans les 15 mn après la publication des résultats faite à la fin du briefing quotidien. Passé ce délai de 15 minutes, toute réclamation sera nulle et les résultats seront définitifs

ARTICLE 26 : PÉNALITÉS DE COURSE

Infractions	**Pénalités sur l'épreuve**
Non port du casque de VTT obligatoire ou du gilet de sauvetage	Exclusion
Utilisation de moyens de propulsion non autorisés	Exclusion
Tractage en VTT ou Bike and Run à l'aide de cordes ou d'élastiques.	Exclusion
Non-respect des décisions médicales	Exclusion
Non-respect du parcours indiqué	En fonction de la durée de l'étape
Non-respect des consignes de sécurité	2 heures
Non-respect de l'environnement et de la population	2 heures
Non-remise du questionnaire "Chasse aux trésors" dès la fin de l'épreuve	2 heures
Contrôle de passage manqué	1 heure par CP manqué
Dépassement de la barrière de sécurité	Arrêt de l'équipe. Le temps de course pris en compte sera celui de la dernière équipe arrivée +1 heure
Dépassement de la barrière horaire	Le temps de course pris en compte sera celui de la dernière équipe arrivée +1 heure
Non-respect de la tenue vestimentaire (découpée et/ou modifiée)	1 heure
Non-respect des zones de flocage définies par ZBO	1 heure
Non-respect du matériel fourni par ZBO	1 heure
Matériel obligatoire manquant	30 minutes
Absence ou retard d'une concurrente lors des briefings	15 minutes par concurrente
Absence d'une concurrente lors sur les activités de l'après-midi	15 minutes par concurrente et par activité

ABANDON ÉQUIPE DE 3

Premier abandon volontaire avant ou pendant l'étape	2 heures
Second abandon volontaire avant ou pendant la même étape	Arrêt de l'équipe. Le temps pris en compte sera celui de la dernière équipe arrivée + 2 heures
Premier abandon médical avant ou pendant l'étape	30 minutes
Second abandon médical avant ou pendant la	Arrêt de l'équipe. Le temps pris en

même étape	compte sera celui de la dernière équipe arrivée + 30 minutes

ABANDON ÉQUIPE DE 2

Abandon volontaire avant ou pendant l'étape	Arrêt de l'équipe. Le temps de course pris en compte sera celui de la dernière équipe arrivée + 2 heures
Abandon médical avant ou pendant l'étape	Arrêt de l'équipe. Le temps de course pris en compte sera celui de la dernière équipe arrivée + 30 minutes

Pour les équipes de 2 :

Un arrêt définitif d'une des deux concurrentes, ne permet pas à la coéquipière de continuer le Raid et l'équipe sera considérée hors course et hors classement.
La coéquipière restant seule peut demander à être adoptée soit par une équipe de 2 soit par une équipe de 3, à condition que les deux parties soient d'accord et que la direction de course valide cette adoption. Dans ce cas l'équipe adoptante reste dans son classement d'origine.

ARTICLE 27 : COUVERTURE MÉDICALE

Le Raid Amazones est médicalisé par une équipe de médecins urgentistes rompus aux secours en haute montagne. Une équipe médicale est à la disposition des concurrentes avant, pendant et après les épreuves et ce durant toute la durée de l'événement. En dehors des épreuves, une permanence médicale est assurée à l'infirmerie.

La société ZBO s'engage à ne divulguer aucune des informations médicales fournies par les concurrentes. Ces informations sont demandées dans le seul but d'optimiser la mise en place des services médicaux sur le terrain. Tous les formulaires sont confidentiels et seul le corps médical a un droit de regard dessus.

ARTICLE 28 : VACCINATIONS

L'organisation ZBO établit une liste de recommandations sanitaires, à savoir : les vaccins obligatoires ou conseillés et toutes les précautions médicales inhérentes au pays hôte du Raid Amazones. Cette lettre d'information vous sera transmise par mail.

Le vaccin du Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite, obligatoire en France est nécessaire quelle que soit la destination.

ARTICLE 29 : TROUSSE À PHARMACIE

L'équipe médicale vous encourage vivement à prendre conseil auprès d'un(e) pharmacien(ne) et de votre médecin traitant pour vous aider à constituer votre propre trousse médicale. Ces informations issues de notre expérience n'étant données qu'à titre informatif.
Pour celles qui ont des traitements particuliers, vous devez les prendre avec vous et en quantité suffisante pour le séjour, accompagnés d'une ordonnance de votre médecin à avoir avec vous en cas de contrôle en douane.

Pour celles qui auraient le mal des transports, veuillez anticiper et prendre avis auprès de votre médecin traitant.

Pour les ampoules, mieux vaut utiliser de la double peau plutôt que du Compeed.

Non obligatoire et à titre indicatif, l'équipe médicale de ZBO vous conseille de vous équiper d'une trousse à pharmacie par équipe avec :

- Douleur / fièvre : Paracétamol 1000 mg
- Douleurs plus importantes : Ixprim ou équivalent
- Douleurs inflammatoires : Profénid 100 mg
- Douleurs musculaires et articulaires : Niflugel (gel anti-inflammatoire)
- Douleurs abdominales / spasmes : Spasfon Lyoc
- Diarrhée : Tiorfan + Smecta ou Lactéol
- Nausées / vomissements : Vogalène Lyoc
- Allergies : Aerius ou Zyrtec
- Rhinite allergique (si besoin) : Nasonex
- Réhydratation : Solution de réhydratation orale + électrolytes (par exemple OVERSTIMS Salt & Electrolytes). Une boîte de 60 gélules par équipe est généralement suffisante.
- Piqûres d'insectes / démangeaisons : Cortapaisyl
- Irritation des yeux : Larmes artificielles (unidoses)
- Conjonctivite ou irritation oculaire : Biocidan
- Frottements / échauffements : Vaseline
- Cicatrisation : Ialuset ou Cicaplaie
- Nettoyage des yeux et des petites plaies : Sérum physiologique (unidoses)
- Désinfection des plaies : Spray antiseptique (type Biseptine) ou équivalent
- Soins des plaies : Compresses stériles
- Petites coupures / ampoules : Petits pansements
- Fixation des pansements : Sparadrap Micropore
- Maintien / strapping : Elastoplast (2 rouleaux si besoin)
- Prévention et protection des ampoules : Comfeel plaques fines (évitez les Compeed)
- Petit matériel : Petits ciseaux, pince à échardes et pince à épiler
- Contrôle de la température : Thermomètre
- Traitement personnel : En quantité suffisante pour toute la durée du séjour, accompagné de votre ordonnance.

Vous certifiez à la société ZBO, organisateur de l'événement auquel vous vous inscrivez, que vous reconnaissez avoir lu l'intégralité du règlement de course et que vous vous engagez à le respecter dans sa totalité.